



D20260414

COMMUNE DE POMPIGNAN (Gard)

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX COMMUNES FORESTIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 02 avril 2026

L'an deux mille-vingt-six, le deux avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de POMPIGNAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Michel FOUGAIROLLE, Maire.

Étaient présents : BAISSADE Matthieu, BANCEL Frédéric, CHAZEL Ema, CRES Sébastien, FOUGAIROLLE Michel, LEBLOND Nadège, LEROND-PLUQUET Amandine, MORALES Angélique, SEGURA Mireille, SEMENOFF Serge, TAVER Virgile TEISSONNIERE Daniel.

Étaient absents : CHARLES Fabienne (Procuration à Michel FOUGAIROLLE), GRELLOIS Irène (Procuration à Matthieu BAISSADE), MEJEAN Gilles (Procuration à Ema CHAZEL)

Mme Nadège LEBLOND a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune est adhérente à l'Association des Communes et Collectivités forestières du Gard, et qu'elle est représentée en son sein par un délégué titulaire et un délégué suppléant élus par les Conseils Municipaux pour la durée du mandat électoral de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la prorogation de la durée d'adhésion de la commune de Pompignan à l'Association des Communes et Collectivités forestière du Gard,

- désigne Monsieur Serge SEMENOFF comme délégué titulaire et Madame Nadège LEBLOND, en qualité de déléguée suppléante de la Commune

Pour extrait conforme,
A Pompignan, le 07 avril 2026
Le Maire, Michel FOUGAIROLLE.

La secrétaire de séance, Nadège LEBLOND.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr